

Les encaissements et les décaissements

Série d'application

Exercice 1 :

L'entreprise BETA a un compte ouvert auprès d'une banque de la place qui dégage un solde comptable créditeur au 30 avril 1998 de 5.630,105 Dinars.

Le relevé de la banque au 30 avril 1998 dégage un solde créditeur de 3.065,995.

Le pointage du relevé bancaire et de la comptabilité fait apparaître les écart suivants :

- Nos chèques n° 5009, 5003 et 5006 des montants respectifs de 3.105,000 D, 200,100 D et 350,000 D n'ont pas encore été payés par la banque.
- Des frais de tenue de compte de 59 D TVA comprise 18% et des agios de 900 D qui ont été prélevés par la banque ne figurent pas encore dans la comptabilité de BETA.
- Un virement du client C de 1.000 D a été crédité chez la banque mais non comptabilisé chez BETA.
- Un ordre de virement au profit du fournisseur Z pour un montant de 5.000 D comptabilisé chez BETA mais non encore exécuté par la banque au 30 avril 1998.

Travail à faire :

- 1) Etablir le projet d'état de rapprochement au 30 avril 1998.
- 2) Passer les écritures nécessaires dans la comptabilité de BETA.
- 3) Dresser l'état de rapprochement définitif au 30 avril 1998.

Exercice 2 :

L'état de rapprochement de la société Gamma au 31/01/1998 fait ressortir un chèque n° 4008 de 5.200 D au profit d'un fournisseur, comptabilisé par l'entreprise et non débité par la banque.

Il vous est demandé d'établir le projet d'état de rapprochement du mois de février 1998, de comptabiliser les opérations complémentaires et d'arrêter l'état de rapprochement définitif.

Banque xxx Relevé Société Gamma du mois de février 1998

Dates	Libellés	Débit	Crédit
	Solde au 01/02/1998		15.320,140
06/02	Chèque n° 4009	3.002,000	
10/02	Virement créditeur client		5.210,000
12/02	Remise espèces		1.500,000
15/02	Domiciliation effets	9.500,000	
20/02	Commission TTC 18%	118,000	
28/02	Escompte effets KLM (1)		1.450,392
	Solde fin de mois		10.860,532

(1) Les effets escomptés sont à échéance de 3 mois (92 jours) au taux de 10% plus une commission de 10 D H. TVA 18%.

Compte Banque XXX dans la comptabilité de la société Gamma

Dates	Libellés	Débit	Crédit
	Solde au 01/02/1998	10.120,140	
03/02	Chèque n° 4009		3.002,000
03/02	Chèque n° 4010		520,000
05/02	Chèque n° 4011		1.390,000
12/02	Remise espèces	1.500,000	
15/02	Domiciliation effets		9.500,000
28/02	Escompte effets KLM	1.500,000	
	Solde fin de mois		1.291,860

Comptabilisation des opérations usuelles

Les encaissements et les décaissements

Exercice 3 :

Dans la balance générale par soldes de la maison Réal, avant inventaire, on lit : Banque 44.280 D. Or l'extrait de compte envoyé par la Banque présente un solde créditeur de 44.219 D. Après pointage, le comptable se rend compte des faits suivants :

- Un chèque tiré par Réal, le 29 décembre, n'a pas été présenté à l'encaissement par son bénéficiaire, 102 D ;
- un effet de 200 D est revenu impayé à la Banque. Réal n'en a été avisée que le 3 janvier suivant ;
- un effet de 67 D remis à l'escompte n'a donné lieu chez Réal qu'à l'écriture relative à l'agio ;
- la commission de tenue de compte s'élève à 30 D.

Travail à faire : Après avoir comptabilisé les écritures à passer chez Réal en faisant abstraction de la TVA, présenter l'état de rapprochement.

(D'après les annales B.E.C., 1^o, commerce, France)

Exercice 4 :

Le relevé de compte adressé par la Banque d'Escompte et de Crédit se présente comme suit :

Le 31 décembre : solde avant calcul des frais de compte et intérêts 8.086,800 D, frais de tenue de compte 16,800 D, intérêts créditeurs 8,600 D. La comparaison de ce relevé et du compte de banque tenu par l'entreprise (solde 6.865,800 D) permet de constater les différences suivantes :

- un virement de 900 D émis le 28 décembre au profit du fournisseur Perrier ne figure pas dans le relevé ;
- la banque a encaissé 22,800 D de coupons de titres (actions) sans envoyer d'avis de crédit ;
- un chèque de 250 D émis le 29 décembre au profit de Lamine n'a pas été présenté à la Banque avant la fin du trimestre ;
- deux chèques remis à l'encaissement à la Banque, le 26 décembre ne figurent pas dans le relevé : leur montant est de 80 D.
- le relevé porte au crédit, à la date du 20 décembre, virement Daoud, 120 D. Cette opération n'a pas été enregistrée par l'entreprise, bien que Daoud soit un de ses clients.

Travail à faire :

- 1) Passer dans le journal de l'entreprise considérée les écritures de régularisation en faisant abstraction de la TVA.
- 2) Présenter l'état de rapprochement entre le compte "Banque" et le relevé de banque.

(D'après les annales B.E.C., 1^o, commerce, France)

Exercice 5 :

Alors que le compte "Banque" présente, le 31 décembre, un solde débiteur de 17.690 D l'extrait du compte de la Banque indique un solde créditeur de 18.410 D. Le chef de l'entreprise constate :

- qu'un chèque tiré par lui et remis à son fournisseur n'a pas encore été présenté à la banque le 31 décembre ; montant : 1.030 D.
- qu'un effet impayé de 420 D n'a pas encore été enregistré dans ses propres livres ;
- que les intérêts de banque, en sa faveur, sont de 150 D.
- que la Banque l'a débité dans le relevé de 40 D de frais et de commissions.

Travail à faire :

- 1) Passer dans le journal de l'entreprise les écritures de régularisation nécessaires.
- 2) Présenter l'état de rapprochement du compte "Banque" et du relevé de compte.

(D'après les annales C.A.P., aide-comptable, France)

Comptabilisation des opérations usuelles
Les encaissements et les décaissements

Exercice 6 :

Le 30 juin, le compte Banque d'une entreprise présente les totaux suivants :

125.486,140 D (Débit) et 109.725,870 D (Crédit). Or l'extrait de compte, à la même date, envoyé par la banque présente un solde créditeur de 12.912,820 D. Après pointage, le comptable de l'entreprise constate que des opérations n'ont pas été enregistrées par la Banque ou par l'entreprise avant arrêté des comptes : commissions et frais de banque, 38.470 D ; Intérêts crédités par la banque, 23.720 D ; remises du 30 juin, non portées en compte par la Banque, 2.478,400 D ; effet sur un client impayé, retourné par la Banque le 30 juin, non comptabilisé par l'entreprise, 786,500 D ; chèque du 30 juin relatif à des règlements de fournisseurs (dont le montant est à déterminer). Les régularisations nécessaires étant effectuées, la concordance est absolue entre le compte banque et l'extrait de compte.

Travail à faire :

- 1) Passer dans le journal les écritures de régularisation nécessaires.
- 2) Présenter l'état de rapprochement du compte et du relevé.

(D'après les annales B.E.C., I°, sténodactylographe, France)

Exercice 7 :

Extrait de la balance au 31 décembre de la maison Touzet :

Banque	64.365,800 D	57.295,800 D	7.070,000 D
Effets à recevoir	19.756,570 D	18.702,370 D	1.054,200 D
Effets à l'escompte	8.553,230 D	8.855,910 D	302,680 D
Effets à l'encaissement	9.128,140 D	8.507,180 D	620,960 D

Le comptable fait les constatations suivantes :

- 1) Il reste en portefeuille deux effets de 426,750 D et 398.720 D.
- 2) Trois effets, arrivent à échéance le 5 janvier, ont été remis à l'encaissement à la Banque : les deux premiers respectivement de 293,060 D et 327,900 D le 24 décembre ; le troisième de 228,730 D le 29 décembre.
- 3) Les deux articles suivants ont été passés dans le journal à l'occasion de la dernière remise d'un effet à l'escompte :

	20 décembre		
532 Banque		413 Effets à recevoir	309,420
			309,420
	24 décembre		
532 Banque		5314 Effets à l'escompte	302,680
Bordereau n° 12 relatif à la négociation du 20			302,680

- 4) L'extrait de compte envoyé par la banque accuse un solde créditeur de 7.298,810 D.

Le pointage fait apparaître les différences suivantes :

- la Banque a débité Touzet de 26,500 D de commissions dont il n'a pas été avisé ;
- les intérêts du compte, en faveur de Touzet, s'élèvent à 18,520 D ;
- un chèque émis le 29 décembre à l'ordre d'un fournisseur n'a pas encore été présenté au paiement : 546.210 D.

Travail à faire :

- a) Passer dans le journal de Touzet les écritures rendues nécessaires par ces constatations.
- b) Présenter l'extrait de la balance rectifiée.
- c) Etablir l'état de rapprochement entre le compte banque chez Touzet et l'extrait fourni par la Banque.

(B.E.C., I°, option sténodactylographe, France)

Comptabilisation des opérations usuelles
Les encaissements et les décaissements

Exercice 8 :

Le dernier relevé de compte envoyé par la banque est le suivant :

Dates	Libellés	Débit	Crédit
Solde au 30/04/98			26.450,400
01/05	Domiciliations échues	17.790,000	
02/05	Chèque n° 4527	1.250,000	
03/05	Encaissement de traites		14.676,750
05/05	Chèque n° 4529	5.328,500	
07/05	Chèque n° 4532	11.810,000	
10/05	Remise de chèques		14.850,000
12/05	Chèque n° 4530	5.325,500	
15/15	Remise à l'escompte		34.868,400
18/05	Retour traite impayée	1.200,000	
18/05	Frais sur impayé	80,000	
20/15	Chèque n° 4534	865,500	
20/05	Virement client		2.460,000
24/05	Retrait d'espèces	800,000	
22/05	Remise de chèques		8.350,000
23/05	Chèque n° 4533	1.345,800	
27/05	Encaissement de coupons des actions		850,000
29/05	Ventes d'actions		21.978,000
30/05	Virement client		1.246,500
30/05	Droits de garde de titres	120,000	
02/06	Domiciliations échues	55.349,800	
03/06	Encaissement de traites		9.405,000
04/06	Intérêts 4ème trimestre	950,400	
05/06	Chèque n° 4536	1.250,000	
05/06	Chèque n° 4537	3.850,000	
Solde au 05 juin 1998			27.819,550

Le détail du compte "Banque" au 31 mai 98 est le suivant :

Dates	Libellés	Débit	Crédit
Solde au 30/04/98		20.247,150	
02/05	Chèque n° 4529		5.328,500
02/05	Règlement client	3.500,000	
03/05	Chèque n° 4530		5.325,500
04/05	Chèque n° 4531		2.180,000
05/05	Chèque n° 4532		11.810,000
08/05	Règlement client X	5.700,000	
09/05	Règlement client Y	5.650,000	
18/05	Escompte de traites	35.580,000	
14/05	Chèque n° 4533		1.345,800
16/05	Chèque n° 4534		685,500
18/05	Chèque n° 4535		2.825,000
21/05	Retrait en espèces		800,000
21/05	Règlement client Z	2.420,000	
21/05	Règlement client W	5.930,000	
27/05	Chèque n° 4536		1.250,000
30/05	Règlement de traites		55.349,800
30/05	Remise de traites à l'encaissement	9.500,000	
Solde au 31/05/98		1.627,050	

Dans l'état de rapprochement au 30/04/98 figurait entre autres le chèque n° 4528, d'un montant de 1.840,000 D.

Après vérification avec le talon du chèque, il apparaît que le montant du chèque n° 4534 est de 865,500 D.

La banque prélève une commission de 1% sur les traites remises à l'encaissement.

Comptabilisation des opérations usuelles

Les encaissements et les décaissements

Travail à faire :

- 1) En faisant abstraction de la TVA, établir l'état de rapprochement bancaire au 31 mai 98.
- 2) Passer au journal les écritures de régularisation nécessaires.

(D'après les annales du DPECF, France)

Exercice 9 :

Concevoir un modèle d'imprimé d'inventaire physique de la caisse.

Exercice 10 :

Enregistrer au journal de la société KLM, les opérations suivantes :

- 1) Le 26 Août 1998, KLM remet à l'encaissement à la BIAT une lettre de change tirée sur son client trésor à échéance du 31 août 1998, montant 18.000 D.
- 2) Le 2 septembre 1998, KLM reçoit de la BIAT un avis d'encaissement de l'effet tiré sur trésor.
- 3) Le 3 septembre 1998, la société KLM émet une traite pour recouvrer la vente de KLM à BBZ qui accepte, d'un montant de 14.000 D à échoir le 15/10/1998.
- 4) Le 4 septembre, KLM accepte un effet à payer relatif à un achat de marchandises du 2 septembre d'un montant de 36.000 D au fournisseur ABC.
- 5) Le 5 septembre, KLM endosse au profit de son fournisseur EMS l'effet tiré sur BBZ à échéance le 15/10/1998.
- 6) Le 6 septembre, KLM remet à l'escompte un effet à recevoir sur son client Velour d'un montant de 26.000 D qu'il avait en portefeuille.
- 7) Le 7 septembre, l'avis de crédit de la banque mentionne les informations suivantes concernant l'effet Velour : taux d'escompte 10% l'an ; date de remise : le 6 septembre ; date d'échéance : le 31 octobre 1998 ; commission H. TVA 18% = 2 D.
- 8) Le 3 novembre 1998, la société KLM est informée par sa banque que la traite sur le client Velour est impayée au 31 octobre 1998 ; frais d'impayé : 2 dinars H. TVA 18%.
- 9) La société KLM tire le 9 novembre 1998 un nouvel effet à recevoir au 30 novembre sur son client Velour, tenant compte des frais d'impayé et d'un intérêt moratoire au taux de 10% l'an.
- 10) Le 25 novembre, Velour prévient KLM qu'il ne pourra pas faire face à l'échéance du 30 novembre et lui demande de proroger l'effet au 31/12/1998.